



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 59965

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le mouvement engagé par les sages-femmes depuis le 22 mars dernier. En effet, tous modes d'exercice confondus, celles-ci veulent une plus juste reconnaissance du caractère médical de leur profession et des responsabilités qu'elle implique. Elles attendent une revalorisation significative des salaires, les propositions avancées à ce jour leur paraissant largement insuffisantes. De plus, elles soulignent que la mise en oeuvre de toutes les mesures positives relatives à la périnatalité exige un nombre plus important des sages-femmes, ce qui implique une augmentation du *numerus clausus*, chiffré au regard des besoins réels actuels et de la mise en place des 35 heures. En ce qui concerne les revalorisations des salaires des sages-femmes du secteur privé, M. le ministre a répondu le 28 mars dernier, en séance, que cette question relevait des enveloppes attribuées par les agences régionales de l'hospitalisation. Elle rappelle qu'elle avait indiqué que ces enveloppes - déclinaison régionale de l'enveloppe nationale - seraient insuffisantes. La situation d'aujourd'hui le confirme. C'est pourquoi elle lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour répondre aux attentes des sages-femmes à court et à moyen terme.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59965

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2224